République française
DEPARTEMENT DU RHONE

**COMMUNE D'YZERON**

# DECISION DU MAIRE n° 2016-27
# du 12 Septembre 2016

**Monsieur le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande faite par Monsieur GACHET Vincent et Mademoiselle TRICOT Cyndia en date du 15 juillet 2016,

## DECIDE

Article 1 : Le logement de type F4 situé 21, grande rue à YZERON, est loué à Monsieur GACHET Vincent et Mademoiselle TRICOT Cyndia, à compter du 24 juillet 2016.

Article 2 : le montant du loyer mensuel est fixé à 515 €, payable d'avance, le 1er de chaque mois.

Article 3 : Un cautionnement correspondant à un mois de loyer sera versé par le locataire à son entrée dans les lieux, et lui sera restitué lors de son départ, après état des lieux.

Article 4 : Le contrat est établi pour une durée de 9 ans.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le : 22/09/2016